

Section Transport d'un élève ayant un chien d'assistance	Page 1 de 3
Type Transport spécialisé	Approuvé le 1 ^{er} février 2010

<p>Énoncé</p>	<p>Les chiens d'assistance sont dressés pour aider les enfants qui souffrent de déficiences physiques ou de troubles du développement dans le cadre de leurs activités quotidiennes.</p> <p>Le CTSO reconnaît que des élèves peuvent avoir besoin de transporter un chien d'assistance avec eux à bord d'un véhicule à usage scolaire dans le cadre de leurs activités quotidiennes.</p> <p>Le <i>Code des droits de la personne</i> et la <i>Loi sur les personnes handicapées</i> citent l'utilisation de chiens d'assistance comme un droit de la personne.</p> <p>Les demandes de transport spécialisé sont approuvées sur une base annuelle seulement et doivent être examinées chaque année.</p>
<p>Procédures</p>	<p>Les parents ou les tuteurs et tutrices doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir au Service à l'élève une lettre décrivant, à leur avis, les avantages pour leur enfant d'avoir un chien d'assistance à l'école. 2. Fournir au Service à l'élève une lettre de leur médecin recommandant l'utilisation d'un chien d'assistance pour leur enfant à l'école. 3. Fournir un certificat de dressage provenant d'un centre de dressage agréé pour les chiens d'assistance. 4. Fournir annuellement à l'école un certificat prouvant que le chien a été vacciné, qu'il est en bonne santé et qu'il a un permis émis par la municipalité. 5. Participer au dressage du chien d'assistance qui doit apprendre à monter à bord du véhicule, à rouler à bord du véhicule et à en descendre avec leur enfant avant d'utiliser le transport régulier.

Section Transport d'un élève ayant un chien d'assistance	Page 2 de 3
Type Transport spécialisé	Approuvé le 1 ^{er} février 2010

Procédures (suite)	<p>Le Service à l'élève doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner la demande de l'élève pour utiliser un chien d'assistance à l'école et l'approuver le cas échéant. 2. À l'aide du formulaire <i>FT007-Demande de transport spécialisé pour raison médicale</i>, informer le CTSO et l'école que l'élève ayant des besoins particuliers utilisera un chien d'assistance dans le cadre de ses activités quotidiennes. 3. Fournir au CTSO et à l'école des copies des documents soumis par les parents au sujet de l'utilisation du chien d'assistance par l'élève. 4. Examiner et approuver sur une base annuelle l'utilisation d'un chien d'assistance par l'élève. <p>La direction d'école, en collaboration avec le Service à l'élève doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autoriser et signer le formulaire <i>FT007-Demande de transport spécialisé pour raison médicale</i>. 2. Obtenir les approbations appropriées de la part de l'administration du conseil scolaire avant d'envoyer la demande au CTSO. 3. Aider l'élève à monter à bord du véhicule et trouver un siège approprié où il y a de la place pour le chien d'assistance. 4. Informer le CTSO de tout changement aux exigences de l'élève en matière de transport. <p>Le CTSO doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consulter le Service à l'élève ou la direction d'école au sujet des besoins particuliers de l'élève et du chien d'assistance. 2. Organiser le transport pour l'élève et le chien d'assistance.
---------------------------	---

Section Transport d'un élève ayant un chien d'assistance	Page 3 de 3
Type Transport spécialisé	Approuvé le 1 ^{er} février 2010

Procédures (suite)	<ol style="list-style-type: none"> 3. Informer le transporteur scolaire qu'un de ses passagers utilise un chien d'assistance. 4. Coordonner le dressage du chien d'assistance et la formation de l'élève, du personnel de l'école et du conducteur ou de la conductrice sur le transport des élèves ayant un chien d'assistance. 5. Envoyer une lettre à tous les parents des élèves qui voyagent à bord d'un véhicule qui transporte un élève avec un chien d'assistance.
---------------------------	---